



PREFECTURE des PYRENEES-ATLANTIQUES

*Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Région Aquitaine*

Unité territoriale des Pyrénées-Atlantiques

Affaire suivie par : Olivier CHAMARD
olivier.chamard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 40 17 28 04 – Fax : 05 59 14 30 41

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**CHANGEMENT D'EXPLOITANT
RECEPISSE N° 5891/2013/019**

LE PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment l'article R.512-68 ;

VU l'arrêté n° 04/IC/520 du 16 décembre 2004 autorisant la société PLASTITUBE à exploiter une usine de fabrication de tubes souples plastiques à Bayonne ;

VU la déclaration établie le 1 juillet 2013 par CEP TUBES PLASTIQUES dont le siège social est à – 63550 SAINT REMY SUR DUROLLE – route de Tremblant, par laquelle elle fait connaître qu'elle a repris l'installation susvisée ;

DONNE RECEPISSE

à CEP TUBES PLASTIQUES de sa déclaration susvisée.

Le présent récépissé doit être conservé pour être présenté à toute réquisition.

Fait à Pau, le **12 SEP. 2013**

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef de l'Unité Territoriale

Yves BOULAIGUE

Destinataires :

- le déclarant
- Préfecture des Pyrénées-atlantiques
- Madame la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- Monsieur le maire de Bayonne